



# La liste des documents pour les étudiant·e·s

page 1/2

Pour compléter ton dossier de location sur [DossierFacile.fr](https://www.dossierfacile.fr), prépare les documents correspondants à ta situation dans chacune des catégories ci-dessous



## Justificatif d'identité

en cours de validité !

- Passeport (pages 2 et 3)
- Carte d'identité (recto-verso)
- Titre de séjour
- Récépissé du renouvellement du titre de séjour + l'ancien titre
- Permis de conduire français (recto-verso)



## Justificatif de domicile

- Si tu es hébergé par quelqu'un, un parent par exemple : une attestation d'hébergement accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant (en cours de validité) et d'une facture en son nom (de moins de 3 mois) OU une attestation d'un organisme (CCAS par exemple)
- Si tu es locataire : les 3 dernières quittances de loyer ou une attestation de bon paiement

## Justificatif de situation professionnelle

- Une photocopie de ta carte étudiante OU un certificat de scolarité
- Si tu es en alternance, en stage : toutes les pages de ton contrat signé
- Si tu es bénéficiaire de prestations sociales : une attestation d'ouverture des droits OU un avis de situation de moins de 3 mois



# La liste des documents pour les étudiant·e·s

page 2/2



## Justificatif de ressources

- Si tu es en alternance ou en stage : un justificatif de tes indemnités mensuelles
- ➔ Si tu ne dispose pas encore de ces documents, tu peux fournir la page de ton contrat mentionnant le montant de ta rémunération mensuelle
- ➔ Si tu as plusieurs revenus, cliquez sur : "Ajouter un revenu"
  - Si tu es étudiant·e bénéficiaire d'une bourse : un avis d'attribution de bourse pour l'année en cours
  - Si tu es bénéficiaire de prestations sociales : les 3 dernières attestations de versement d'allocations OU une attestation d'ouverture des droits
  - Si tu n'as pas de revenu : tu peux l'indiquer et ajouter une explication



## Avis d'imposition

- Sélectionne la case : « Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents » OU " Vous êtes en France depuis moins d'un an" ;
- Si tu as un avis d'imposition, dépose-le

À noter : pour les étudiant·e·s étrangers, les parties importantes des documents doivent être traduites en français ou en anglais et les montants convertis en euros. Tu peux faire la traduction de manière manuscrite directement sur tes documents avant de les scanner.

## Le garant

Retrouve toutes les informations relatives au garant dans le document joint à celui-ci